

Recueil d'Annales 2022 - 2023

Licence 1

Semestre Pair



UBO

Université de Bretagne Occidentale

SOMMAIRE

Droit civil - Droit de la famille	3
Droit constitutionnel	6
Histoire des institutions.....	7
Institutions administratives	9
Organisations internationales et européennes	15



UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Faculté de Droit, d'Économie, Gestion et A.E.S
Année Universitaire 2022-2023

DROIT DE LA FAMILLE : EXAMEN TERMINAL

Durée : 3h

1^{re} année LICENCE Droit

Semestre : Semestre 2

**M. REBOURG
M. NICOLAS**

Session : I^{re} session

- Sans document(s)
 Document autorisé (Code civil)

DROIT DE LA FAMILLE

TRAITEZ AUX CHOIX L'UN DES DEUX SUJETS SUIVANTS :

SUJET 1 : Cas pratique

SUJET 2 : Analyse d'arrêt et question de réflexion

SUJET 1 : Cas pratique

Lou et Tom se sont connus en 2015 sur les bancs de la faculté de droit de Quimper. Lou, dont la vie sentimentale était tumultueuse, souhaitait devenir magistrate depuis sa plus tendre enfance. De son côté, Tom avait toujours eu pour but d'intégrer l'agence immobilière de son père.

Quelques jours après leur rencontre, Lou apprit qu'elle était enceinte. Le couple décida d'emménager, dans un petit appartement, dans l'attente de la naissance de l'enfant qui eut lieu le 9 janvier 2016. Tom reconnut l'enfant à la naissance et lui donna son nom, en accord avec la mère. Quelques temps après la naissance de leur enfant, ils décidèrent de se marier « pour régulariser la situation ». Leur mariage fut célébré à la mairie de Quimper, le 27 juin 2016.

En septembre 2017, Lou obtint le concours d'entrée à l'école nationale de la magistrature et déménagea, durant plusieurs mois sur Bordeaux pour suivre la formation. Au début, elle rentrait sur Quimper un week-end sur deux puis de moins en moins souvent, délaissant son couple et son enfant. De son côté, Tom n'avait toujours pas terminé ses études, puisqu'il devait s'occuper à plein temps de l'enfant. Peu à peu, le couple s'est disloqué et Tom a décidé récemment de demander le divorce. Il vient vous consulter pour que vous l'aidiez à choisir une des formes de divorce sachant que Lou n'est pas opposée à la dissolution du lien matrimonial. Il vous informe toutefois qu'il souhaite demander que la résidence de l'enfant soit fixée chez lui ainsi qu'une prestation compensatoire mais il craint l'opposition de Lou à ce sujet.

Expliquez-lui quel(s) type(s) de divorce, ses conditions et sa procédure ainsi que ses chances de succès quant aux demandes formulées au niveau des conséquences du divorce. (8 pts)

Après avoir pris connaissance des demandes de Tom, Lou est entrée dans une colère noire et a décidé de répliquer en contestant le lien de filiation paternelle de Tom à l'égard de l'enfant arguant qu'à l'époque où elle était étudiante elle avait plusieurs petits amis !

Expliquez à Tom les conditions et le déroulement de cette action en justice et quelles en seraient les conséquences si elle aboutissait. (6 pts)

Quelques mois après que leur divorce fut prononcé, Tom rencontra Sonia, visiteuse médicale pour un grand groupe pharmaceutique, lors d'une soirée entre amis. Ce fût le coup de foudre et ils décidèrent rapidement d'emménager dans le logement loué par Tom. Sonia possède, comme biens meublant le logement, des peintures que sa marraine lui a offertes et qui ont une valeur marchande importante.

Echaudé par son expérience matrimoniale malheureuse, Tom souhaite officialiser leur union mais il préférerait se pacser. Ils rédigent ensemble une convention, sans l'aide d'un professionnel du droit, et accomplissent les formalités nécessaires auprès de la mairie de Quimper.

Mais, Tom est furieux car il vient de découvrir que Sonia a contracté un emprunt de 2000 euros pour partir en voyage avec un « ami » alors qu'elle était censée partir en congrès médical une semaine à Marseille. Lors du retour de Sonia, après une dispute très violente, au cours de laquelle Sonia gifle Tom, ce dernier lui annonce son intention de rompre mais celle-ci s'y oppose. Il quitte alors le logement pour s'installer chez ses parents.

Expliquez à Tom quelles démarches il doit accomplir pour dissoudre le PACS et quelles en seront les conséquences patrimoniales ainsi que le sort du logement. (6 pts)

Pour conseiller au mieux Tom, argumentez et justifiez vos réponses avec des références aux textes et à la jurisprudence applicable.

SUJET 2 : Analyse d'arrêt et question de réflexion

Partie 1 – Rédigez un texte de réflexion sur le sujet suivant (un plan n'est pas exigé)

« Les spécificités de la filiation paternelle »

Partie 2 – Après avoir réalisé la fiche de l'arrêt suivant, commentez et critiquez ce dernier (un plan n'est pas exigé)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Motifs

LA COUR DE CASSATION, PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE, a rendu l'arrêt suivant :

Sur le moyen unique, pris en sa deuxième branche :

Vu l'article 146 du code civil ;

#1 Attendu, selon l'arrêt attaqué, que M. Y..., de nationalité française, et Mme L... , de nationalité russe, se sont mariés en France le 27 juillet 2013 ; que M. Y... a assigné Mme L... en nullité du mariage ;

#2 Attendu que, pour rejeter cette demande, l'arrêt retient qu'il n'est pas établi qu'à la date du mariage, Mme L... n'avait pas la volonté de se soumettre aux obligations en résultant, celle-ci souhaitant au contraire que son futur époux lui convienne et se projetant dans un avenir commun avec lui, peu important qu'elle ait ou non éprouvé des sentiments amoureux ;

Qu'en statuant ainsi, alors qu'elle avait relevé qu'il était certain que Mme L... souhaitait rencontrer un homme français et vivre en France, ce dont il résultait qu'il n'existait pas d'intention matrimoniale spécifique à l'égard de M. Y..., la cour d'appel n'a pas tiré les conséquences légales de ses propres constatations et violé le texte susvisé ;

Dispositif

PAR CES MOTIFS et sans qu'il y ait lieu de statuer sur les autres branches du moyen :

CASSE ET ANNULE, en toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 26 septembre 2017, entre les parties, par la cour d'appel de Toulouse ; remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Bordeaux ;



Droit constitutionnel

Durée : 3 h

Semestre : 2

Session :

1^{ère} session

1^{ère} année LICENCE Droit

Urvoas Jean-Jacques

Sans document(s)

Document autorisé : le texte de la Constitution du 4 octobre 1958 sans commentaires ni schémas.

Droit constitutionnel (S2)

Traitez, **au choix**, l'**un** des sujets suivants :

1/ L'article 49-3 de la Constitution porte-t-il atteinte au pouvoir parlementaire ?

2/ La Ve République est-elle un régime d'équilibre des pouvoirs ?

Les dix commandements de l'examen

1. Pour garantir ton anonymat, le coin de ta copie tu colleras.
2. Pour éviter les digressions, par la lecture attentive du sujet tu débuteras.
3. Plus que sur ta mémoire, sur ta réflexion, tu compteras.
4. Loin de la récitation ou de la description, un raisonnement argumenté tu construiras.
5. Un plan en deux parties, tu bâtiras.
6. A bien gérer le temps de l'examen, tu t'attacheras.
7. Une orthographe parfaite, tu respecteras.
8. Un vocabulaire riche et précis, tu utiliseras.
9. Une écriture lisible, tu rechercheras.
10. A la ponctuation, tu veilleras.

Épreuve d'histoire des Institutions Arnaud JAULIN, *maître de conférences*

Aucun document autorisé. Au moins une réponse possible par question.

1. Les plaids sont :
 - A. Les discours des premiers avocats.
 - B. Des couvertures bien chaudes fabriquées pour les rois barbares.
 - C. Des assemblées politiques et juridiques réunissant le roi et ses obligés.
 - D. Des décisions des rois barbares.

2. Après Charlemagne, la notion d'État :
 - A. Est comprise de tous les sujets de l'empire.
 - B. Est renforcée grâce aux seigneurs.
 - C. Disparaît.
 - D. Est un idéal poursuivi pendant la féodalité.

3. Les missi dominici sont :
 - A. Des comtes, envoyés pérennes et locaux du roi.
 - B. Les représentants personnels du roi chargés de contrôler et enquêter.
 - C. Les représentants d'une administration royale très forte.
 - D. Les représentants de l'Église.

4. En 843, le Traité de Verdun :
 - A. Permet de conserver l'unité de l'Empire romain.
 - B. Organise la succession de Charlemagne entre ses petits-fils.
 - C. Divise l'Empire carolingien en deux parts égales.
 - D. Ouvre la voie à la reconstitution d'une entité publique supérieure.

5. Le droit de ban désigne :
 - A. Le droit de posséder un banc dans une église.
 - B. Le pouvoir de commandement d'un seigneur.
 - C. Le droit pour tous de construire un four ou un moulin banal.
 - D. Un impôt particulier sur une terre.

6. Pour imposer la justice royale, le roi lutte contre :
 - A. Les tribunaux romains.
 - B. Les juridictions des prévôtés.
 - C. Les tribunaux de bailliages et sénéchaussées.
 - D. Les juridictions de l'Église et des seigneurs.

7. Les vassaux doivent à leur seigneur :
 - A. L'apport hebdomadaire de nourriture.
 - B. L'aide militaire et le conseil.
 - C. La concession d'un fief.
 - D. Le fruit de toutes les récoltes de leurs fiefs.

8. Le suzerain est :
 - A. Un vassal.
 - B. Un seigneur local.
 - C. Le souverain.
 - D. Le monarque.

9. Dans la constitution coutumière du royaume ne figure pas :
 - A. Le principe de la masculinité.
 - B. Le principe de l'hétérogénéité.
 - C. Le principe de la primogéniture.
 - D. L'idée de la diversité des coutumes.

10. Le sacre des rois est :
- A. Un des sept sacrements de l'Église.
 - B. Une messe solennelle à la basilique de Saint-Denis.
 - C. Une cérémonie qui fait des rois des saints.
 - D. Une cérémonie religieuse confirmant le monarque.
11. Le domaine fixe :
- A. Le synonyme du domaine casuel.
 - B. Est une terre rentrée dans la Couronne depuis moins de dix ans.
 - C. Est une terre indisponible.
 - D. Est une seigneurie privée du roi.
12. La loi salique :
- A. Est la loi des francs saliens qui permet aux femmes d'hériter en présence de frères.
 - B. Dit que la femme peut imiter la stature christique du roi.
 - C. Permet à une femme de devenir reine ou de transmettre la Couronne.
 - D. Est interprétée comme écartant les femmes de la Couronne.
13. L'indisponibilité de la Couronne signifie que :
- A. Le roi peut légitimer ses bâtards.
 - B. Le roi ne peut disposer des terres du royaume à sa guise.
 - C. Le roi ne peut pas vendre les *regalia*.
 - D. Le roi peut donner et transmettre la Couronne à qui il veut.
14. Le chancelier est :
- A. Celui qui grave les sceaux de France.
 - B. Celui qui porte ostensiblement le deuil à la mort du roi.
 - C. Le représentant militaire et juridique du roi.
 - D. Le ministre de la justice.
15. La *Curia in parlamento* médiévale est l'ancêtre :
- A. De la Cour du roi du Moyen Âge.
 - B. De la plus haute juridiction du royaume.
 - C. D'une assemblée de religieux.
 - D. De la Cour de Versailles.
16. Une officialité est
- A. Le synonyme d'un bailliage.
 - B. Une juridiction royale d'appel.
 - C. Une juridiction ecclésiastique.
 - D. Le tribunal des protestants.
17. Les lettres de cachet sont :
- A. Des déclarations publiques.
 - B. Des ordonnances ou édits.
 - C. Des petites lettres closes.
 - D. Des lettres cachetées de cire noire.
18. Les commissions sont :
- A. Des charges d'officiers.
 - B. Des délégations publiques de pouvoir.
 - C. Des dignités de l'Empire romain.
 - D. Des comtes envoyés par le roi.
19. La justice retenue signifie que :
- A. Le parlement peut exercer directement la justice.
 - B. Le roi confie à des officiers une part de sa mission de justice.
 - C. Le roi envoie des commissaires pour faire la loi à sa place.
 - D. Le roi peut juger toutes les affaires des juridictions de l'État.
20. Les États généraux sont :
- A. Des représentants élus des ordres de la société.
 - B. Des organes élus uniquement par le Tiers-état.
 - C. Des assemblées constituées de députés du commerce.
 - D. Les membres du parlement.

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Faculté de Droit, d'Économie, Gestion et A.E.S
Année Universitaire 2022-2023

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES :**Durée** : 1 h1^{ère} année LICENCE Droit1^{ère} année LICENCE AES**Semestre** : semestre 2**Session** : 1^{ère} session**Marthe LE MOIGNE**

- Sans document(s)
 Document autorisé (précisez)

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Répondez aux questions ci-dessous en remplissant le formulaire dédié à cet effet.

Remarques :

- Plusieurs réponses voire toutes les réponses peuvent être exactes
- Les points ne seront accordés que si toutes les réponses cochées sont exactes et si toutes les réponses attendues sont cochées

1. Les ministres :

- A. Ne disposent pas d'un pouvoir réglementaire, en principe
- B. Disposent d'un pouvoir réglementaire pour prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'administration placée sous leur autorité
- C. Disposent d'un pouvoir réglementaire dans leur domaine d'attribution
- D. Peuvent disposer d'un pouvoir réglementaire s'ils ont reçu une délégation en ce sens

2. Le Gouvernement :

- A. peut intervenir dans les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi
- B. peut demander au Parlement l'autorisation de prendre des mesures qui sont normalement du domaine de la loi
- C. ne peut jamais intervenir dans les matières qui sont du domaine de la loi

3. L'article 72 de la Constitution consacre :

- A. Le principe d'égalité
- B. Le principe de libre administration des collectivités territoriales
- C. Le principe de continuité du service public
- D. Le principe de subsidiarité
- E. L'importance des prérogatives du représentant de l'Etat dans les collectivités territoriales

4. Le principe de libre administration implique :

- A. Que les collectivités territoriales ne subissent aucun contrôle de la part de l'Etat
- B. Que les collectivités territoriales soient administrées par des conseils élus
- C. Que les collectivités territoriales soient administrées par des conseils dotés d'attributions effectives
- D. Que les collectivités territoriales disposent de ressources suffisantes
- E. Que les collectivités territoriales disposent de la possibilité de statuer sur toutes les questions d'intérêt public local

5. Sont des collectivités territoriales de la République :

- A. Les communes
- B. Les communautés de communes
- C. Les départements
- D. Les régions
- E. Les communautés d'agglomération

6. Le principe de libre administration :

- A. Peut être invoqué dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité
- B. Attribue compétence au législateur pour imposer des obligations aux collectivités territoriales
- C. Est absolu
- D. S'impose au législateur

7. Lorsqu'il nomme à des emplois civils et militaires, le Président de la République :

- A. Est totalement libre
- B. Doit obtenir l'accord de la commission permanente compétente de chaque assemblée
- C. Ne peut procéder à une nomination lorsque l'addition des votes négatifs dans chaque commission représente au moins trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions
- D. S'exerce après avis public de la commission permanente compétente de chaque assemblée pour certains emplois en raison de leur importance pour la garantie des droits et libertés ou la vie économique et sociale de la Nation

E. Doit prendre en considération les capacités requises pour l'exercice des attributions afférentes à l'emploi

8. Les fonctionnaires français :

- A. Sont soumis à un devoir de réserve
- B. Sont soumis à une obligation de neutralité
- C. Sont soumis à une obligation de loyauté
- D. Disposent de la liberté d'opinion
- E. Doivent se conformer dans tous les cas aux instructions de leur supérieur hiérarchique

9. Les principales catégories de personnes morales de droit public sont :

- A. L'Etat
- B. Les collectivités territoriales de la République
- C. Les établissements publics
- D. Les agences
- E. Les groupements d'intérêt public

10. Les établissements publics sont soumis au principe :

- A. de libre administration
- B. de spécialité
- C. d'autonomie
- D. de rattachement
- E. hiérarchique

11. Le pouvoir hiérarchique :

- A. Est détenu de plein droit par le supérieur hiérarchique
- B. Ne s'exerce pas en dehors des textes
- C. S'exerce entre l'Etat et les collectivités territoriales
- D. S'exerce entre le préfet et le président du conseil départemental

12. Le pouvoir hiérarchique comprend les pouvoirs suivants :

- A. Pouvoir d'annulation
- B. Pouvoir de réformation
- C. Pouvoir de substitution d'action
- D. Pouvoir d'instruction

13. Les modes d'organisation suivants sont des aménagements de la centralisation :

- A. La délocalisation
- B. La décentralisation
- C. La déconcentration
- D. La déconcentration

14. Elle consiste « à confier aux échelons territoriaux des administrations civiles de l'Etat le pouvoir, les moyens et la capacité d'initiative pour animer, coordonner et mettre en œuvre les politiques publiques définies au niveau national et européen, dans un objectif d'efficacité, de modernisation, de simplification, d'équité des territoires et de proximité avec les usagers et les acteurs locaux » :

- A. La délocalisation
- B. La décentralisation
- C. La déconcentration

15. « Elle vise à mieux gérer un service public ou une activité publique, par l'entremise d'une personne morale de droit public distincte de l'Etat ou des collectivités territoriales » :

- A. La décentralisation territoriale
- B. La décentralisation par service
- C. La délocalisation
- D. La décentralisation technique

16. Les éléments d'identification de la décentralisation territoriale sont :

- A. Les affaires locales
- B. Les autorités locales
- C. Le contrôle administratif de légalité
- D. La spécialité locale

17. Les collectivités territoriales :

- A. Peuvent être autorisées à procéder à des expérimentations normatives
- B. Peuvent bénéficier de transferts expérimentaux de compétences
- C. Peuvent bénéficier de transferts de compétences décidés par le pouvoir réglementaire
- D. Peuvent se voir imposer des obligations par le pouvoir réglementaire

18. Le contrôle exercé par le préfet sur les collectivités territoriales est :

- A. Un contrôle *a posteriori*
- B. Un contrôle *a priori*
- C. Un contrôle de légalité
- D. Un contrôle d'opportunité
- E. Un contrôle « juridictionnalisé »

19. Le Secrétaire général de la Présidence de la République est :

- A. M. Alexis KOHLER
- B. M. Pierre-André IMBERT
- C. Jean-Philippe ROLLAND
- D. M. Emmanuel Puisais-JAUVIN
- E. Mme Claire LANDAIS

20. La Loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) concernant la division du territoire français et l'administration a créé :

- A. Le Conseil d'Etat
- B. Les conseils de préfecture
- C. Les préfets de département
- D. Les préfets de région
- E. La Cour des comptes

21. Le Conseil d'Etat :

- A. Peut être saisi par l'Assemblée nationale ou le Sénat sur leurs propositions de loi
- B. Est obligatoirement saisi par l'Assemblée nationale ou le Sénat sur leurs propositions de loi
- C. Est obligatoirement saisi des ordonnances
- D. Se prononce sur les choix politiques du Gouvernement
- E. Exerce des fonctions contentieuses et des fonctions consultatives

22. Le Conseil d'Etat peut se prononcer :

- A. en premier et dernier ressort

- B. en appel
- C. en cassation

23. La Cour des comptes :

- A. Assiste le Parlement et le gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et dans l'évaluation des politiques publiques ;
- B. Assure le contrôle et l'audit internes de l'Etat
- C. Assure le contrôle des comptes des administrations publiques,
- D. Juge les comptes des comptables publics
- E. Certifie les comptes de l'Etat

24. Le Premier ministre :

- A. A l'obligation d'édicter, dans un délai raisonnable, les mesures réglementaires nécessaires à l'exécution des lois
- B. N'a aucune obligation d'édicter les mesures réglementaires nécessaires à l'exécution des lois
- C. Peut se voir enjoindre par le juge administratif d'adopter des mesures réglementaires d'exécution des lois
- D. Peut modifier des dispositions législatives par décret si elles ont été adoptées dans le domaine du règlement

25. Le Président de la République dispose des services suivants :

- A. Un cabinet
- B. Le Secrétariat Général du Gouvernement
- C. La Direction de l'information légale et administrative (DILA)
- D. Le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)

26. Les autorités administratives indépendantes :

- A. Peuvent se voir attribuer un pouvoir réglementaire à condition qu'il soit limité
- B. Ne peuvent pas se voir attribuer un pouvoir réglementaire
- C. Peuvent infliger des peines privatives de liberté
- D. Doivent respecter le principe de légalité des délits et des peines
- E. Peuvent cumuler les fonctions de poursuite et de jugement à certaines conditions

27. Le préfet de région :

- A. Est le supérieur hiérarchique du préfet de département
- B. Assure le contrôle administratif de la région
- C. Est le préfet du département où se trouve le chef-lieu de la région
- D. Est le supérieur hiérarchique du conseil régional
- E. Est contrôlé par le Conseil économique, social et environnemental

28. La dernière réforme en date des collectivités territoriales est :

- A. La loi « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 16 décembre 2010
- B. La loi « 3DS » relative à la délocalisation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022
- C. La loi « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022
- D. La loi « 3DS » relative à la délocalisation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 16 décembre 2010

29. L'article 72 de la Constitution a été révisé par :

- A. La loi constitutionnelle du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- B. La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République

30. Le Défenseur des droits :

- A. Cumule des fonctions administratives et contentieuses
- B. Est une autorité administrative indépendante
- C. A un statut constitutionnel



Université de Bretagne Occidentale

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Faculté de Droit, d'Économie, Gestion et A.E.S
Année Universitaire 2022-2023

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES :

Durée : 1h

Semestre : Semestre 2

Session : 1^{ère} session

1^{ère} année LICENCE Droit

Nom de l'enseignant : Marie Lemey

- Sans document(s)
- Document autorisé (précisez)

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

Organisations internationales et européennes

Sujet d'examen – Session 1 (Sujet A)

Aucun document autorisé

Questionnaire à choix multiple

Pour chaque question, cochez **la ou les** bonne(s) réponse(s). Toute réponse partielle sera considérée comme fausse.

1) La reconnaissance d'État :

- A. doit obligatoirement être faite dès lors qu'une entité réunit les éléments constitutifs de l'État
- B. est un acte qui présente un caractère discrétionnaire
- C. exerce une incidence sur la capacité d'un État à entrer en relation avec les autres États
- D. suppose qu'il ait, au préalable, été reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies

2) La théorie des compétences implicites :

- A. implique que toute organisation internationale pourra prendre les mesures requises pour faire face à une menace sécuritaire
- B. signifie que l'organisation internationale pourra exercer des compétences qui n'ont pas été expressément mentionnées dans le traité constitutif
- C. signifie que le traité constitutif de l'organisation pourra être aisément modifié lorsque des « circonstances exceptionnelles » l'exigent
- D. a été consacrée par la CIJ dans son avis consultatif du 8 juillet 1996 sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*

3) Le territoire de l'État :

- A. ne doit pas recouvrir de caractéristique particulière en termes de taille
- B. ne peut faire l'objet de cessions à un autre État
- C. doit être délimité par de frontières dont le positionnement n'est pas controversé
- D. constitue un critère indispensable pour qu'une entité dispose du caractère étatique

4) L'Association européenne de libre-échange (AELE) :

- A. est une organisation internationale créée afin de surmonter l'échec de la CED
- B. est une réunion informelle de plusieurs États, visant à faire disparaître les obstacles aux échanges commerciaux entre eux
- C. ne dispose pas d'organes supranationaux
- D. est la structure qui a précédé la création du G7

5) Dans certaines circonstances, un État peut perdre sa qualité de membre d'une organisation internationale :

- A. Il perd nécessairement sa qualité de membre s'il dénonce le traité constitutif de l'organisation
- B. Il perd nécessairement sa qualité de membre s'il cesse de contribuer au budget de l'organisation
- C. La perte de la qualité de membre peut présenter des effets immédiats
- D. La perte de la qualité de membre présente toujours des effets immédiats

6) Comment se compose le Conseil de sécurité des Nations Unies ?

- A. il comprend 10 membres permanents, et 15 membres non-permanents
- B. il comprend 6 membres permanents, et 10 membres non-permanents
- C. il est présidé par le Secrétaire général des Nations Unies
- D. il comprend des membres non-permanents élus par l'Assemblée générale des Nations Unies

7) Quelle(s) étai(en)t la/les mission(s) originelle(s) de l'Organisation européenne de coopération économique ?

- A. elle visait à instaurer une zone de libre-échange en européenne, pour concurrencer les Communautés européennes
- B. elle visait à créer une instance de dialogue entre le bloc communiste et les États d'Europe occidentale
- C. elle visait à assurer la répartition de l'aide économique allouée par le plan Marshall
- D. elle visait à assurer le redressement économique des États européens

8) Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes :

- A. a été consacré à l'article 1^{er}, § 2 de la *Charte des Nations Unies*
- B. a été consacré dans le Préambule de la *Convention européenne des droits de l'homme*
- C. désigne le droit des peuples à s'administrer librement, sans ingérence extérieure
- D. désigne le droit des peuples colonisés à s'ériger en tant qu'État indépendant

9) Le statut d'observateur au sein d'une organisation internationale :

- A. est un préalable nécessaire à l'acquisition du statut de membre
- B. ne peut être accordé qu'à des organisations internationales ou des mouvements de libération nationale
- C. ne peut être accordé qu'avec le consentement de tous les États membres
- D. se caractérise par une participation plus limitée aux activités de l'organisation internationale

10) Les actes hétéronormateurs des organisations internationales :

- A. sont ceux par lesquels l'organisation acquiert le statut d'observateur dans une autre organisation
- B. sont ceux par lesquels l'organisation crée des obligations à l'égard des tiers
- C. sont ceux qui présentent un caractère contraignant
- D. sont ceux par lesquels l'organisation ne fait qu'inciter ses membres à adopter un comportement donné

11) Les requêtes individuelles introduites devant la Cour européenne des droits de l'homme :

- A. ne sont recevables que si toutes les voies de recours en droit interne ont été épuisées
- B. ne peuvent être introduites que par une personne physique, directement lésée
- C. ne sont recevables que si elles sont introduites dans un délai de 6 mois suivant la violation alléguée par le requérant
- D. peuvent être introduites par des ressortissants de toute nationalité

12) Que désignent les « *smart sanctions* » qui ont progressivement été adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ?

- A. il s'agit de mesures à caractère exclusivement diplomatique (renvoi d'ambassadeurs, rupture des relations diplomatiques, *etc*)
- B. il s'agit de mesures impliquant le recours à la force armée, mais uniquement à l'encontre d'objectifs militaires
- C. il s'agit de mesures ciblées, visant à préserver les populations civiles
- D. il s'agit uniquement de mesures à caractère économique (à l'exclusion de toute mesure militaire)

13) La Cour internationale de Justice :

- A. comprend autant de juges que d'États membres dans l'organisation
- B. est le principal organe judiciaire de l'Organisation des Nations Unies
- C. peut être saisie par les États dans sa compétence contentieuse et consultative
- D. ne peut adresser que des recommandations aux États qui la saisissent

14) Parmi les organes ci-dessous, lesquels constituent des organes « intégrés » dans l'organisation à laquelle ils appartiennent ?

- A. le Secrétariat général des Nations Unies
- B. l'Assemblée générale des Nations Unies
- C. le Conseil de l'Union européenne
- D. la Commission européenne

15) L'utilisation du « droit de veto » au Conseil de sécurité des Nations Unies :

- A. est réservée aux membres permanents du Conseil
- B. peut être dépassée par un vote de l'Assemblée générale des Nations Unies à la majorité des 2/3
- C. est interdite en cas de crimes graves ou d'atrocités de masse
- D. se voit reconnaître les mêmes effets qu'une abstention

16) Quelles sont les règles applicables pour procéder à la modification du traité constitutif d'une organisation internationale ?

- A. les modifications ne peuvent jamais avoir pour objet la modification des buts assignés à l'organisation
- B. les modifications ne peuvent jamais avoir pour objet la modification de la structure institutionnelle de l'organisation
- C. la procédure de révision implique forcément le consentement de tous les membres originaires
- D. la procédure de révision dépend de ce que prévoit le traité constitutif

17) Les unions administratives créées au cours du XIX^{ème} siècle :

- A. constituaient des institutions permanentes
- B. étaient convoquées ponctuellement pour traiter de problématiques spécifiques
- C. avaient vocation à unifier les règles de droit dans certains domaines techniques
- D. avaient vocation à contrôler les usages des fleuves internationaux et à garantir la liberté de navigation

18) Que désigne l'« acquis communautaire » ?

- A. l'approbation, par le Parlement européen, d'une modification du *Traité sur l'Union européenne*
- B. le passage des « Communautés européennes » à l'Union européenne par le Traité de Maastricht
- C. l'absorption de l'ensemble des normes européennes par un État candidat dans son droit interne
- D. la limitation de la souveraineté étatique par les institutions européennes

19) La personnalité juridique des organisations internationales :

- A. est attribuée à l'organisation internationale par ses États membres
- B. recouvre le même contenu que la personnalité juridique des États
- C. se confond avec la personnalité juridique des États membres
- D. est distincte de la personnalité juridique des États membres

20) L'autorisation de recourir à la force armée peut être donnée par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette autorisation :

- A. est décidée exclusivement par les membres permanents du Conseil de sécurité
- B. nécessite l'adoption d'une résolution à la majorité des 9/15^{ème}
- C. entraîne le déploiement d'une mission de « Casques bleus » de l'ONU, sous le commandement du Conseil de sécurité
- D. n'a jamais été mise en œuvre avant les événements du « Printemps arabe », en 2011

21) Les contributions des États au budget des organisations internationales :

- A. constituent la principale ressource dans le budget des organisations internationales
- B. varient toujours en fonction du poids démographique des États
- C. constituent une obligation pour les États, qui sont tenus de s'en acquitter
- D. sont toujours fixées par l'organe délibérant de l'organisation internationale

22) Parmi les institutions suivantes, laquelle est la réunion des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne :

- A. le Conseil européen
- B. le Conseil de l'Europe
- C. le Conseil de l'Union européenne
- D. la Commission européenne

23) Comment le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est-il illustré dans le domaine de la répression des crimes internationaux ?

- A. il a œuvré à l'adoption du Statut de Rome, qui instaure la Cour pénale internationale
- B. il a créé des tribunaux militaires pour juger les responsables des crimes commis lors de la Seconde Guerre mondiale
- C. il a créé des tribunaux pénaux internationaux dont la compétence s'impose à tous les États
- D. il a adopté, par une résolution, la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*.

24) Comment sont désignés les membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ?

- A. ils sont élus par le Comité des ministres, sur une liste proposée par le Secrétaire général
- B. il s'agit de diplomates désignés directement par les États membres
- C. ils sont désignés par les parlements nationaux des États membres
- D. ils sont élus par le Comité des ministres, après avoir été auditionnés par un comité d'experts

25) La Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa) :

- A. a été instituée par le traité du 25 mars 1957, signé à Rome
- B. a été instituée par le traité du 7 février 1992, signé à Maastricht
- C. avait pour but originel de créer les conditions de développement d'une puissante industrie nucléaire, afin de se prémunir contre la disparition des énergies fossiles
- D. avait pour but originel de créer les conditions de développement du nucléaire militaire, afin d'avoir une véritable force de dissuasion militaire en Europe

26) En quoi consistait la Ligue de Délos, mise en place en 478 av. JC ?

- A. il s'agissait d'une alliance commerciale entre cinq cités grecques
- B. il s'agissait d'une alliance visant à développer le commerce entre les cités grecques et l'Empire perse
- C. il s'agissait d'une alliance militaire offensive, pour lutter contre l'Empire ottoman
- D. il s'agissait d'une alliance militaire défensive entre plusieurs cités grecques

27) L'Union africaine est une organisation instituée le 9 juillet 2002. Cette organisation :

- A. œuvre à la promotion de la démocratie et des droits humains en Afrique
- B. a mis en place une Union économique et monétaire à laquelle participent 10 États africains
- C. a été créée sur le modèle du Conseil de l'Europe
- D. a été instituée pour concurrencer la *Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest*

28) L'adhésion à l'Union européenne :

- A. est de droit pour tous les États européens ayant développé une économie de marché
- B. ne repose sur aucun critère géographique
- C. suppose qu'un traité d'adhésion soit ratifié par tous les États membres
- D. suppose que l'État candidat respecte certaines valeurs démocratiques

29) Le Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies :

- A. était compétent pour se prononcer sur les crimes commis par les anciens États colonisateurs
- B. avait vocation à conduire certains territoires placés sous tutelle vers l'indépendance
- C. était prévu par la *Charte des Nations Unies* mais n'a jamais vu le jour en pratique
- D. a suspendu ses activités au milieu des années 1990

30) La Communauté européenne du charbon et de l'acier :

- A. disposait d'une Assemblée composée de représentants des parlements nationaux
- B. disposait d'un organe supranational qui portait le nom de « Comité des ministres »
- C. ne comprenait initialement que 6 États membres
- D. a disparu en raison de la perte d'importance du secteur sidérurgique en Europe

31) Dans les mois qui ont suivi l'agression armée russe, l'Ukraine a demandé à intégrer l'Union européenne. Quid de cette candidature ?

- A. cette candidature va être étudiée selon la « procédure accélérée », compte tenu du contexte sécuritaire
- B. cette candidature ne sera étudiée qu'après l'examen des autres candidatures déjà pendantes
- C. l'Ukraine a déjà obtenu le statut officiel d'« État candidat » au cours de l'année 2022
- D. l'Ukraine est en passe d'obtenir le statut officiel d'« État candidat », mais la Commission européenne doit encore se prononcer à cet égard

32) Quel(s) élément(s) caractérise(nt) la Société des Nations ?

- A. les décisions en son sein devaient être adoptées à l'unanimité
- B. elle a été instituée par le Pacte de la Société des Nations, adopté le 28 avril 1919
- C. plusieurs grandes puissances n'y participaient pas, notamment les États-Unis et l'URSS
- D. elle n'était dotée d'aucun organe permanent

33) Depuis le 16 mars 2022, la Fédération de Russie ne participe plus aux activités du Conseil de l'Europe. Ceci résulte :

- A. d'un retrait de la Russie, qui se trouve être en désaccord avec la politique menée par le Conseil de l'Europe
- B. du fait que la Russie pratique la politique de la « chaise vide », pour dénoncer « l'impérialisme occidental »
- C. d'une mesure d'exclusion décidée par la Commission européenne
- D. de l'inefficacité et de l'insuffisance des mesures visant à « suspendre les droits de représentation » de la Russie au sein de l'organisation

34) Pour être considérée comme telle, une organisation internationale doit :

- A. s'appuyer sur un traité constitutif, qui fixe les règles de fonctionnement de l'organisation
- B. disposer d'organes permanents
- C. être en mesure d'adopter des résolutions ayant un caractère contraignant
- D. être instituée pour une durée illimitée

35) L'Union économique et monétaire :

- A. a été instituée par le Traité de Rome (1957)
- B. a été instituée par l'Acte unique européen (1986)
- C. a été instituée par le Traité de Maastricht (1992)
- D. désigne la mise en place d'un tarif douanier extérieur commun aux frontières de l'Union

36) Le Parlement européen comprend 705 élus. Ces derniers :

- A. sont répartis de manière égalitaire entre les États membres (chaque État ayant le même nombre d'élus)
- B. sont répartis proportionnellement à l'importance économique des États membres (chaque État ayant un nombre d'élus indexé sur son PIB)
- C. sont élus directement par les citoyens de l'Union européenne
- D. sont élus par les membres des parlements nationaux

37) L'Organisation des États américains :

- A. regroupe l'ensemble des États d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale (à l'exception de Cuba)
- B. se donne pour mission de renforcer la démocratie et la coopération en Amérique
- C. a octroyé le statut d'observateur à l'Union européenne
- D. a donné lieu à la mise en place d'un système interaméricain de protection des droits de l'homme

38) Quel(s) État(s) n'est pas/ne sont pas membres de l'Union européenne ?

- A. la Finlande
- B. la Norvège
- C. la Macédoine du Nord
- D. la Moldavie

39) En quelle année a été créé le Conseil de l'Europe ?

- A. 1949
- B. 1951
- C. 1957
- D. 1965

40) En vertu de l'article 39 de la *Charte des Nations Unies*, le Conseil de sécurité peut qualifier une situation de « menace contre la paix ». Cette qualification :

- A. peut également être le fait de l'Assemblée générale des Nations Unies, en cas de blocage du Conseil de sécurité
- B. est susceptible de faire l'objet d'une censure par l'Assemblée générale des Nations Unies, par un vote à la majorité des 2/3
- C. ne répond à aucune définition précise
- D. ne peut correspondre qu'à des menaces de nature militaire